VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Excusés ou absents :	0

Date d'affichage :
23 septembre 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, , M. GEIGER Erick, M. PATIN Michel, Mme HEMON Marie-Christine, M. QUISFIX Alain, M. OGER Patrick, M. GRANGETAS Christophe, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. LECELLIER Pierre, Mme LALIBERTE Stéphanie, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan et Mme ROUSSEAU Murielle.

Avaient donné pouvoir : M. DA ROCHA Pedro à Mme BUREAU, Mme FLEUREAU Aude à M. GATTEFIN, Mme BROSSIER Sophie à M. ROUX et M. BEHAGHEL Gabriel à Mme ROUSSEAU.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme DUCHET Nathalie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

109-2026 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. GATTEFIN présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Indemnisation de la **compagnie d'assurance SMA BTP**, des frais de remise en état de l'arche en pierre de la porte de l'horloge pour un montant de **11 147,11 €** suite à un sinistre survenu le 07 octobre 2025.
- Indemnisation de la **société Transports THEVENET**, des frais de remplacement d'un panneau de signalisation pour un montant de **147,70 €** suite à un sinistre survenu le 27 avril 2026 (rond-point rue Henri Boulard).
- Indemnisation de la **compagnie Mutuelle de Poitiers Assurances**, des frais de remise en état d'une clôture en pierre pour un montant de **373,04 €** suite à un sinistre survenu le 26 juin 2026 à l'intersection de l'avenue Jean Châtelet et de l'avenue Jacques Cœur.
- Signature de la **décision n°106-2026 du 20 07 2026** relative à la cession d'un véhicule municipal Renault express immatriculé 504-SK-18 pour un montant de 700 €.
- Signature de la **décision n°087-2026 du 02 07 2026** relative à l'attribution du marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation de 30 sites de la ville de Mehun-sur-Yèvre à la Société IDEX.
- Signature le 27.07.2026 du **marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation** de 30 sites de la ville de Mehun-sur-Yèvre avec la **Société IDEX**.
- Signature le 19.08.2026 d'une **mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage** pour le suivi du contrat d'exploitation des bâtiments communaux avec la **société BEST ENERGIES** pour un montant de **28 800 € HT** étalée sur la durée du marché de chauffage, soit 6 ans.

- Signature le 26.08.2026 d'un **marché de Maîtrise d'Œuvre** pour l'aménagement des abords du collège Irène Joliot Curie avec **l'EIRL Rodolphe CHEMIERE** pour un montant de **13 100 € HT**.
- Signature le 07.07.2026 de la **Convention 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages** de la commune avec la **Fondation 30 MILLIONS D'AMIS** à hauteur de 20 chats.
- Signature de la **décision n°107-2026 du 20 août 2026** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2026-01-078) – Rénovation d'éclairage public, passage à LED Boulevard de la Liberté et Rue Camille Méraut – pour un montant total de 29 998,74 € HT dont 20% à la charge de la commune soit 5 999,75 € HT.
- Signature de la **décision n°108-2026 du 28.08.2026** relative à l'**attribution du marché de Production et livraison de repas cuisinés pour les restaurants scolaires élémentaires, maternels et accueil de loisirs** à la **Société CONVIVIO LTR** et signature du marché en date du 16 septembre 2026.

Le Maire,

Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,

Nathalie DUCHET

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 06 / Octobre / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr